



21 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FONDATION BRIGITTE BARDOT DENONCE LA CONDAMNATION A MORT DES DEUX ELEPHANTS TUBERCULEUX DE LYON

Le Tribunal Administratif de Lyon vient de condamner à mort les deux éléphants Baby et Népal.

Face à cette décision révoltante et inhumaine, Madame Brigitte Bardot et sa Fondation s'indignent et accusent :

- Les cirques qui exploitent de façon ignoble et dans des conditions inadaptées les animaux sauvages comme les éléphants, enchaînés toute leur vie comme des esclaves pour le seul plaisir de l'homme.
- Tous les zoos qui présentent des espèces sauvages dans des enclos misérables et qui n'interviennent pas pour les sauver de l'extinction.
- Les autorités sanitaires qui sont parfaitement conscientes des risques humains mais qui ne jouent pas leur rôle d'alerte : la tuberculose est présente chez les éléphants mais le dépistage n'est pas obligatoire ! Si tous les éléphants présents sur notre territoire devaient être testés, il faudrait ensuite prononcer l'euthanasie de 25% d'entre eux !
- L'Etat français qui « baisse son pantalon » devant les circassiens en les autorisant à continuer leur honteux business contre l'avis des associations de protection animale. Ce même état devrait plutôt agir contre le trafic d'ivoire et intervenir fermement à la CITES pour protéger toutes les populations d'éléphants en danger d'extinction en Afrique et en Asie.

Les animaux sauvages ne sont pas des jouets !

Il faut arrêter de se cacher derrière la magie du cirque et dénoncer cet odieux mensonge des circassiens qui prétendent aimer leurs animaux !

Dites non aux animaux sauvages dans les cirques !

Dites non à la maltraitance !

Contact Presse :

Fondation Brigitte Bardot - Bruno Jacquelin - 01 45 05 94 55 – 06 71 22 80 53 - bruno.jacquelin@fondationbrigittebardot.fr